

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-3.

Loi pour faire droit à William Metcalfe Watt.

Préambule.

CONSIDÉRANT que William Metcalfe Watt, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Laval-Ouest, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le premier jour de septembre 1951, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Rosemary Evelyn MacCartney; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; 5
A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 10

Dissolution
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.